

Emploi, chômage et revenus du travail



Dossier de presse

Sommaire

Introduction

La vue d'ensemble

Les dossiers

Halo autour du chômage : une population hétérogène et une situation transitoire

Maîtrise de la langue et emploi des immigrés : quels liens ?

Les évolutions annuelles de revenu salarial le long de l'échelle salariale : quels constats selon l'âge, le sexe et le secteur ?

Une concentration spatiale accrue des diplômés du supérieur en France entre 1991 et 2011

L'Insee en quelques mots

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales. Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection

Parus

Tableaux de l'Economie Française, édition 2016

Économie française, édition 2016

Revenus et Patrimoine des ménages, édition 2016

À paraître en 2016

Les entreprises, édition 2016

France, portrait social, édition 2016

Les conditions de logement en France, édition 2016

Introduction

L'Insee et le Service statistique public présentent *Emploi, chômage, revenus du travail* qui succède à l'Insee Références *Emploi et salaires* et élargit ses thèmes.

L'ouvrage rassemble les principaux indicateurs nécessaires à l'analyse du marché du travail : leurs évolutions sont étudiées et mises en perspective sur plusieurs années dans la vue d'ensemble et les fiches thématiques. Celles-ci couvrent les principaux thèmes relatifs au marché du travail : emploi, chômage, activité, temps et conditions de travail, revenus et coût du travail.

La sortie de cet ouvrage est coordonnée avec celle du Dares Analyses « Emploi, chômage, population active », co-rédigé par la Dares et l'Insee. Il dresse le bilan de l'année écoulée sur l'activité, l'emploi, le chômage, en lien notamment avec les politiques d'emploi et le suivi des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Ces thèmes sont repris dans la vue d'ensemble de cet Insee Références, avec des éclairages complémentaires plus structurels et une synthèse des évolutions récentes sur les revenus et le coût du travail.

Enfin, **quatre dossiers** sont présentés, sur **les situations à la marge du chômage** au sens du Bureau International du Travail, sur **l'emploi des immigrés** en lien avec leur niveau de maîtrise de la langue, sur **les évolutions annuelles de revenu salarial** selon la place des personnes dans l'échelle salariale, sur **l'évolution de long terme de la concentration spatiale des diplômés** en France.

Pour aller plus loin : Les sources et méthode qui permettent d'analyser le marché du travail

Outre la présentation des indicateurs, **une annexe « Sources et méthodes »** décrit, thème par thème, les principaux concepts, leurs sources et la façon de les mesurer.

Les sources d'information relatives au marché du travail se sont progressivement construites pour répondre aux besoins de connaissance, conjoncturels ou structurels et pour permettre des comparaisons internationales pertinentes, notamment au plan européen. Chaque source se réfère ainsi à des concepts propres et met en œuvre une méthodologie d'estimation des indicateurs qu'il convient de prendre en compte dans les analyses.

Clef de voûte pour mesurer l'emploi et le chômage selon les concepts du Bureau international du travail, assurant une comparabilité entre les pays, **l'enquête Emploi** produit des résultats trimestriels et annuels sur les populations vivant en ménages « ordinaires ». Leur interrogation au travers de questions factuelles permet de cerner précisément la situation des personnes, les caractéristiques de leur emploi, leur formation initiale et continue ou leurs conditions d'emploi

Le suivi conjoncturel de l'emploi se base sur des sources administratives qui recensent les déclarations des employeurs, ce qui suppose de regrouper les emplois ou postes de travail correspondant à une même personne.

Des enquêtes complémentaires sont menées auprès des entreprises et renseignent sur les conditions d'emploi, le dialogue social en entreprise et le coût du travail. Les conditions de travail sont également cernées à l'aide d'enquêtes régulières auprès des personnes qui ont un emploi.

Par ailleurs, **les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi** font l'objet de statistiques publiées mensuellement par la Dares et Pôle emploi. Cette population, répartie en catégories selon divers critères administratifs, diffère de celle des chômeurs au sens du Bureau international du travail.

Les **revenus du travail** sont suivis à partir de sources administratives : déclarations annuelles de données sociales (DADS) des employeurs du secteur privé, fichiers de paye de la fonction publique, base spécifique pour les non-salariés. Pour les salariés, plusieurs concepts sont mobilisés. Le revenu salarial annuel des personnes (qui ont parfois plusieurs emplois cumulés ou successifs, travaillent certaines périodes seulement, à temps plein ou à temps partiel, etc.) privilégie la dimension individuelle. Le salaire mensuel net ou brut, converti en équivalent temps plein, s'attache plutôt au poste de travail.

Le coût de la main d'œuvre ou coût du travail provient d'enquêtes et d'estimations coordonnées au niveau européen.

La vue d'ensemble



Stabilisation du chômage et progression modérée du coût du travail en 2015

En 2015, l'emploi en France métropolitaine progresse, notamment dans les secteurs principalement marchands non agricoles

Sur l'ensemble de l'année 2015, l'emploi progresse de + 188 000, après +33 000 en 2014. Cette hausse est à relier au léger redressement du produit intérieur brut (PIB) ainsi qu'à la poursuite de l'enrichissement de la croissance en emplois dû notamment au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et aux mesures prises dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité (PRS). Les secteurs principalement marchands non agricoles se redressent (+ 109 000), après trois années consécutives de baisse. Ce retournement est porté par le secteur tertiaire marchand, tandis que l'industrie et la construction continuent de détruire des emplois, comme c'est le cas depuis la crise économique de 2008-2009. L'intérim, traditionnellement réactif aux fluctuations de l'activité économique, est en nette hausse. Par ailleurs, l'emploi salarié du secteur tertiaire non marchand (+ 47 000) continue à être soutenu par l'augmentation des contrats aidés (emploi d'avenir, contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi) et la montée en charge du service civique.

La mise en place du statut d'auto-entrepreneurs en 2009 avait conduit à une nette accélération de l'emploi non salarié : l'effet de la montée en charge de ce dispositif s'estompant, les créations d'emploi non-salarié sont plus modérées et seraient de + 25 000 en 2015 (prévision).

Le taux de chômage se stabilise en moyenne annuelle

En 2015, 2,9 millions de personnes sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) **en France métropolitaine. Le taux de chômage en moyenne annuelle s'établit à 10,0 % de la population active**, après 9,9 % en 2013 et 2014. Il avait augmenté de 1,1 point entre 2011 et 2013.

Depuis 2013, **le taux de chômage des hommes est plus élevé que celui des femmes** (respectivement 10,5 % et 9,5 % en 2015), et l'écart s'accroît. Ce phénomène est à relier notamment à la baisse marquée de l'emploi dans l'industrie et la construction, ainsi qu'à celle de l'intérim, activités qui emploient principalement des hommes.

Le taux de chômage s'accroît chez les jeunes de 15 à 24 ans : il atteint 24,0 % en 2015. Compte tenu du nombre de jeunes encore en études avant 25 ans, la part des chômeurs dans cette tranche d'âge est bien moindre : elle est de 9 % en 2015, contre 8 % entre 25 et 49 ans.

Depuis le début de la crise, le taux de chômage a augmenté dans toutes les catégories socioprofessionnelles, mais la hausse est plus marquée pour les ouvriers (de 9,8 % à 14,6 % entre 2008 et 2015) et pour les employés (de 7,0 % à 10,1 %) que pour les cadres (de 2,8 % à 4,0 %).

Une partie des personnes inactives souhaite travailler, sans toutefois satisfaire aux critères du BIT pour être classées comme chômeurs. Ainsi, en 2015, en France métropolitaine, à côté des 2,9 millions de chômeurs, **1,4 million de personnes sont dans le halo autour du chômage.**

Le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B, C) continue de progresser en 2015 (+260 000, soit +5,0 %), celui du nombre de personnes en catégorie A (sans emploi et tenues de faire des actes positifs de recherche) a également progressé de 88 000 en 2015. Ces concepts de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont cependant différents du concept de chômage au sens du BIT.

Une progression modérée du coût du travail

Depuis 2011, le coût du travail, constitué pour l'essentiel des salaires bruts (70 % en moyenne) et des charges patronales (30 %), progresse moins vite qu'auparavant en euros courants. En 2015, dans le secteur marchand non agricole, son taux de croissance se stabilise à un rythme proche de 1 % en moyenne annuelle. **Cette modération tient tout d'abord à un contexte de faible inflation et aux mesures récentes qui ont contribué à abaisser les charges patronales (CICE, PRS).** Enfin, le contexte de chômage toujours élevé continue de peser sur les négociations salariales et le Smic a peu bénéficié de « coups de pouce » sur la période, ce qui a contribué à modérer la tendance à la hausse des salaires nominaux observée au cours des années 2000.

Le salaire net moyen en euros constants baisse dans le secteur privé en 2012 et 2013

En 2013, dans le secteur privé, le salaire net en équivalent temps plein (EQTP) s'élève en moyenne, à 2 200 euros par mois. Il diminue en euros constants pour la deuxième année consécutive (- 0,3 % de 2012 à 2013). La baisse est particulièrement sensible dans les services (- 0,7 %) et dans le commerce (- 0,5 %). En revanche, le salaire net moyen continue de progresser dans l'industrie (+ 0,4 %) et la construction (+ 0,5 %). Le salaire net moyen des cadres diminue plus que pour les autres catégories de salariés, la baisse des éléments liés aux résultats des entreprises comme les primes ou l'épargne salariale pesant particulièrement sur leur rémunération. Le salaire net évolue en moyenne plus favorablement chez les femmes que chez les hommes, ce qui contribue à diminuer l'écart de salaire hommes-femmes.

Sur plus longue période, entre 2009 et 2013, le salaire net moyen en euros constants est resté stable, interrompant ainsi sa tendance antérieure à la hausse.

Le salaire net moyen en euros constants recule dans la fonction publique

Entre 2012 et 2013, en prenant en compte l'ensemble des salariés de la fonction publique, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, le salaire moyen diminue en euros constants : - 0,7 % dans la fonction publique d'État, - 0,2 % dans la fonction publique hospitalière et - 0,1 % dans la fonction publique territoriale. Le gel du point d'indice depuis juillet 2010 est venu interrompre la progression du salaire moyen des dix années précédentes. L'amélioration des grilles de carrière et la revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique ont cependant limité la baisse du salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie B et C. Mais l'évolution du salaire moyen de l'ensemble des salariés de la fonction publique dépend de la structure ces effectifs qui bouge d'une année à l'autre en fonction notamment des départs à la retraite, des nouveaux recrutements, ... (entrées, sorties). Sur le champ plus restreint des salariés présents deux années consécutives, l'évolution du salaire moyen reste positive, en lien avec leurs évolutions de carrière.

Le revenu salarial annuel diminue légèrement depuis 2009

Le revenu salarial, somme de l'ensemble des salaires nets perçus dans l'année par un individu, rend compte, en plus du salaire journalier perçu, du temps travaillé dans l'année. Il a diminué de 0,4 % en euros constants en 2013 après - 0,3 % par an de 2009 à 2012 et + 0,7 % par an entre 1995 et 2009. **La baisse est plus marquée chez les salariés de la fonction publique (- 0,8 % en 2013) que pour ceux du secteur privé (stabilité).** Cet écart s'observe également entre 2009 et 2012 : - 0,6 % par an dans la fonction publique, contre - 0,2 % par an dans le secteur privé.

Le revenu moyen d'activité recule aussi chez les non-salariés en 2012-2013, après trois années plus favorables

Après avoir sensiblement augmenté entre 2009 et 2011, le revenu d'activité des non-salariés non auto-entrepreneurs a baissé en 2012 (- 1,5 %) et encore plus en 2013 (- 2,6 % à concept comparable). **Cette diminution observée en 2013 est encore plus forte (- 4 %) lorsque l'on tient compte de la partie de la rémunération du travail versée sous forme des dividendes** (pour les gérants majoritaires de sociétés) qui s'est réduite de moitié entre 2012 et 2013.

Les dossiers



Halo autour du chômage : une population hétérogène et une situation transitoire

Le halo se situe aux frontières entre le chômage et l'inactivité

En 2015, en France métropolitaine, 2,9 millions de personnes sont au chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) et 1,4 million se situent dans le halo autour du chômage.

Le halo regroupe les personnes inactives au sens du BIT qui sont à la frontière du chômage : elles n'en remplissent pas tous les critères mais leur situation s'en rapproche. Le halo se décline suivant trois composantes, qui sont fonction de la recherche d'emploi, de la disponibilité et du souhait de travailler (graphique 1).

Une plus forte proportion de femmes que parmi les chômeurs

La structure socio-démographique du halo en termes d'âge, de niveau de diplôme ou de composition familiale, est très proche de celle du chômage. En revanche, le halo est plus féminin (56 % de femmes parmi les 15-64 ans en 2015, contre 46 % pour le chômage).

Au niveau macroéconomique, le halo est moins sensible aux évolutions du cycle économique que le chômage (graphique 2). Mais au niveau individuel, le halo constitue une catégorie souvent plus transitoire que le chômage : en moyenne entre fin 2013 et fin 2015, seulement 32 % des personnes dans le halo y sont encore le trimestre suivant, alors que le chômage est deux fois plus stable.

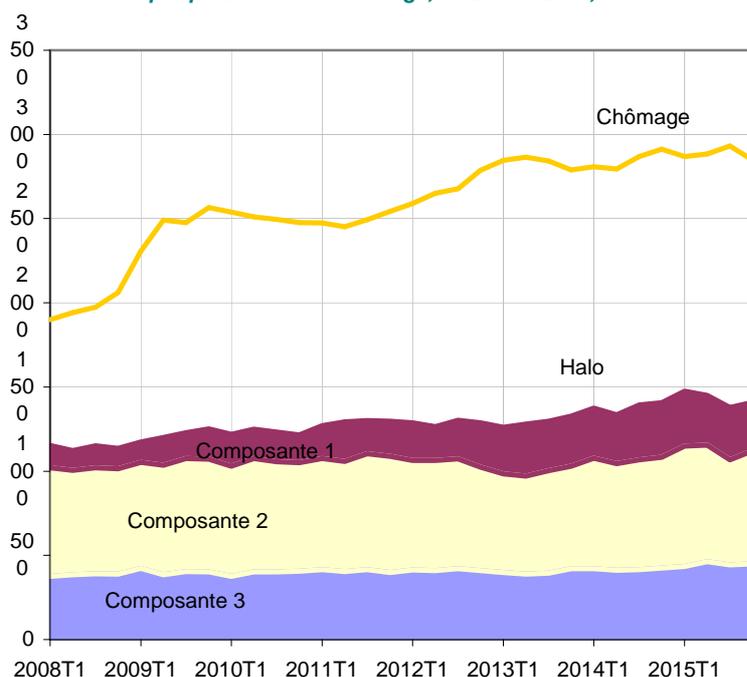
Graphique 1 : Statut des personnes sans emploi, schéma simplifié des concepts BIT

	Cherche un emploi	Disponible pour prendre un emploi	Souhaite un emploi
Chômage	✓	✓	✓
Halo : composante 1	✓		✓
Halo : composante 2		✓	✓
Halo : composante 3			✓
Inactivité hors halo			

Un chômeur au sens du BIT est une personne sans emploi qui a effectué des démarches de recherche d'emploi dans les 4 semaines précédentes (ou a trouvé un emploi qui commence dans moins de 3 mois), et qui est disponible pour travailler dans les 2 semaines.

Exemple : Une personne qui se situe dans la 1^{ère} composante du halo autour du chômage cherche un emploi, en souhaite un mais n'est pas disponible pour en prendre un.

Graphique 2 : Halo et chômage, de 2008 à 2015, données cvs



Hétérogène, le halo est constitué de personnes soit très proches de l'activité, soit découragées, ou encore durablement hors du marché du travail.

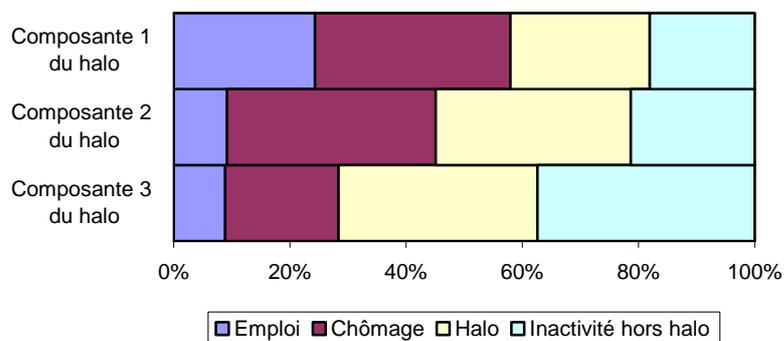
Les personnes sans emploi qui recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles (composante 1 du halo) sont beaucoup plus proches du marché du travail que les autres personnes du halo. Elles sont souvent indisponibles pour des raisons temporaires (fin d'études, vacances, déménagement, maladie temporaire, etc.). Plus diplômées que la moyenne des personnes

dans le halo, elles en sortent plus souvent pour participer au marché du travail : en moyenne entre fin 2013 et 2015, 24 % trouvent un emploi d'un trimestre à l'autre et 34 % sont au chômage (graphique 3).

Les personnes sans emploi qui en souhaitent un et sont disponibles pour en prendre un mais qui n'en recherchent pas (composante 2) montrent davantage de signes de découragement. Moins diplômées et restées plus longtemps sans emploi que la moyenne des personnes du halo, elles déclarent souvent ne pas chercher d'emploi car elles pensent qu'il n'y en a pas ou qu'elles n'en trouveront pas. Plus du tiers d'entre elles se retrouvent cependant au chômage d'un trimestre sur l'autre (36 %), les sorties vers l'emploi étant peu fréquentes (9 %).

Enfin, les personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne recherchent pas d'emploi et ne sont pas disponibles pour en prendre un (composante 3) sont fréquemment en dehors du marché du travail. Elles éprouvent durablement des difficultés à concilier leur situation (enfant ou personne dépendante à charge, études, invalidité, longue maladie) avec un emploi. Cette composante du halo est plus féminine et les personnes qui y appartiennent se déclarent davantage en mauvaise santé. D'un trimestre sur l'autre, ces personnes se retrouvent en premier lieu dans l'inactivité (37 % dans l'inactivité hors halo et 34 % dans le halo).

Graphique 3 : Statut au trimestre T+1 des personnes qui sont dans le halo au trimestre T, période 2013T4-2015T4



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.

Lecture : 24 % des personnes se trouvant dans la composante 1 du halo au trimestre T sont en emploi au trimestre T+1.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Maîtrise de la langue et l'emploi des immigrés : quels liens ?

Champ de l'étude et source :

Cette étude est centrée sur les immigrés arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus et âgés de 15 à 64 ans à la date de l'enquête. Les données exploitées sont celles du module complémentaire de l'enquête Emploi 2014. Elles portent sur la situation professionnelle des immigrés à leur arrivée en France et à la date de l'enquête. Elles permettent de connaître leur niveau de maîtrise du français à différents moments de leur parcours.

Une maîtrise du français à l'arrivée en France hétérogène selon l'origine géographique et le motif de migration

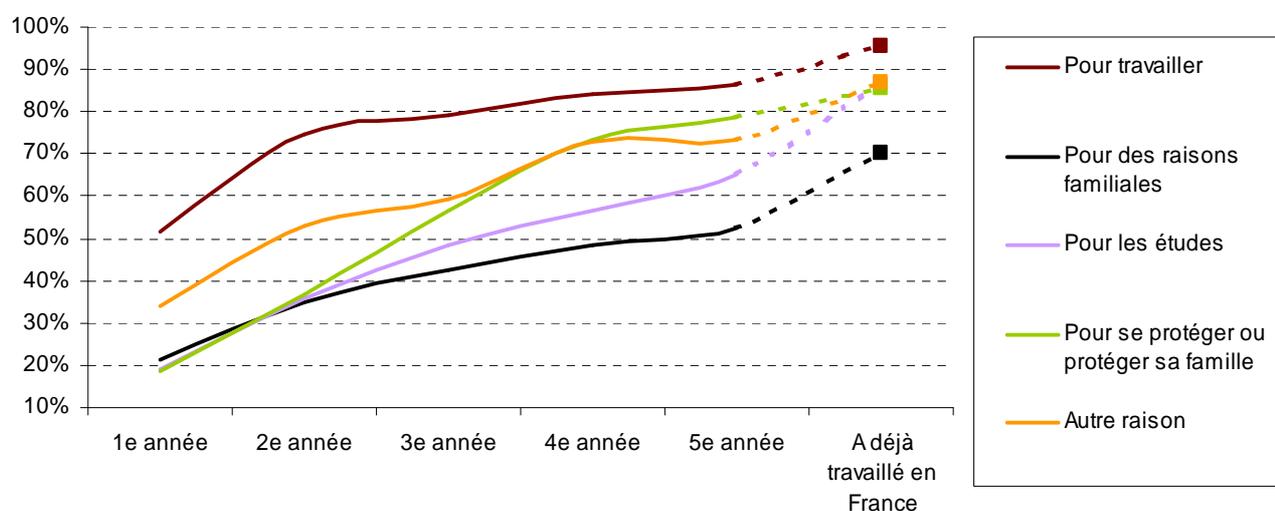
À leur arrivée, près de 60 % des immigrés originaires du Maghreb et des autres pays d'Afrique parlaient bien ou très bien le français, contre seulement 15 % des immigrés originaires d'Espagne, d'Italie ou du Portugal et des autres pays du monde. Seules 32 % des personnes venues pour se protéger ou protéger leur famille et 27 % de celles venues pour travailler parlaient bien ou très bien français alors que cette part atteint 80 % pour celles venues pour leurs études. Cependant, **diplôme et maîtrise de la langue ne vont pas toujours de pair** : parmi les immigrés diplômés du supérieur, seule une minorité (45 %) parlait bien ou très bien français à leur arrivée (contre 62 % des diplômés du secondaire).

L'accès au premier emploi dépend plus du motif de migration que de la maîtrise initiale du français

De manière générale, l'accès au premier emploi en France est plus lent pour les femmes immigrées que pour les hommes : 19 % d'entre elles ont travaillé l'année de leur arrivée (contre 39 % pour les hommes) et 32 % au bout de deux ans (contre 61 % pour les hommes). **Les immigrés qui ne parlaient pas du tout français à leur arrivée accèdent moins rapidement à leur premier emploi.** Ceux qui ne parlaient pas du tout le français ont une probabilité d'avoir travaillé au cours de la première ou des deux premières années en France inférieure d'environ 15 points par rapport aux autres, mais cet effet s'estompe après les premières années. Pour les femmes, cette différence est du même ordre (10 à 15 points), mais elle persiste au-delà des premières années et reste perceptible à la date de l'enquête.

Les immigrés venus pour travailler sont ceux qui s'insèrent le plus rapidement : la moitié ont travaillé l'année de leur arrivée et les trois quarts dans les deux années qui suivent. Les personnes venues pour des raisons familiales, pour étudier ou pour se protéger eux ou leur famille sont bien moins nombreuses à avoir travaillé : 20 % environ l'année de l'arrivée et 35 % dans les deux ans. Toutefois, on observe ensuite un rattrapage pour ces personnes : au bout de 5 ans, 79 % d'entre elles ont déjà travaillé.

Figure 1 : Année d'obtention du premier emploi selon le motif de migration



Champ : immigrés de 15 à 64 ans arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus. France métropolitaine.

Lecture : 52 % des immigrés venus pour travailler ont trouvé leur premier emploi en France l'année de leur arrivée. À la date de l'enquête, 95 % ont déjà travaillé depuis leur arrivée en France.

Source : Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle (2014).

La maîtrise parfaite du français influe peu sur la participation au marché du travail ou sur le risque de chômage...

Au moment de l'enquête, malgré une présence parfois ancienne sur le territoire, seulement **37 % des immigrés « maîtrisent parfaitement » le français**, à savoir qu'ils se déclarent en mesure de l'écrire sans difficulté et de très bien le parler.

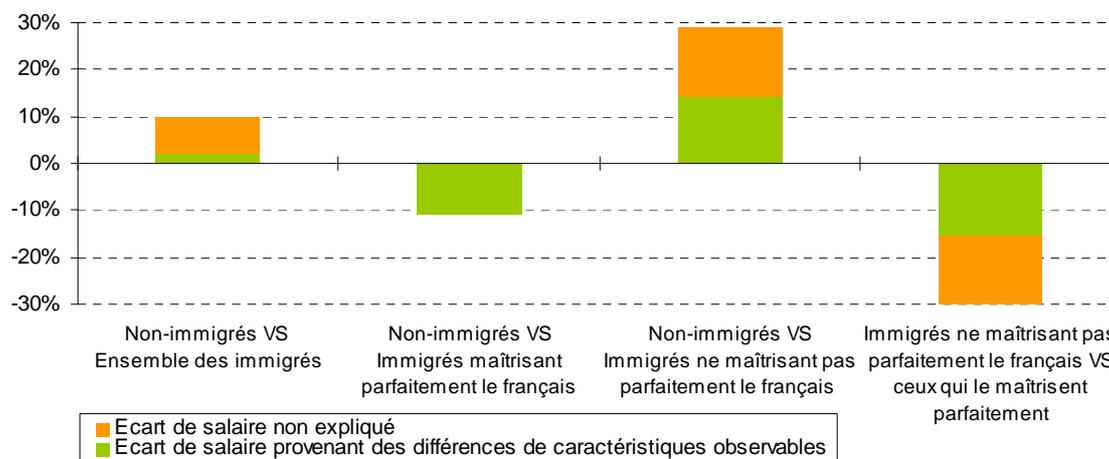
La participation actuelle au marché du travail est peu liée à la maîtrise du français pour les hommes, mais le semble davantage pour les femmes. Un tiers des femmes immigrées maîtrisant parfaitement la langue sont inactives contre la moitié de celles qui éprouvent des difficultés à l'écrit et/ou à l'oral. Toutefois, à caractéristiques égales (ancienneté en France, situation familiale, niveau de diplôme, etc.), l'effet propre de la maîtrise de la langue n'est significatif ni pour les hommes, ni pour les femmes, que ce soit sur la participation au marché du travail ou sur le risque de chômage. En effet, les immigrés adaptent leurs canaux de recherche d'emploi : ceux ayant des difficultés à l'écrit et à l'oral ont plus fréquemment trouvé leur emploi actuel grâce à des proches (amis, famille, conjoint) que ceux qui maîtrisent parfaitement la langue (48 % contre 28 %).

... mais joue davantage sur l'adéquation de l'emploi aux qualifications

Pour les immigrés diplômés du supérieur, la part de ceux qui se déclarent surqualifiés dans leur emploi actuel est de 51 % lorsqu'ils rencontrent des difficultés en français, contre 31 % sinon. De même, le risque d'avoir une position professionnelle ne correspondant pas à sa formation est plus important lorsqu'ils ne maîtrisent pas la langue française (61 % contre 28 %). De manière générale, les difficultés en langue sont bien plus souvent invoquées par les immigrés pour expliquer l'inadéquation de leur emploi que le fait de ne pas avoir d'emploi.

À caractéristiques égales (diplôme, sexe, expérience, ancienneté sur le marché du travail, durée de présence en France, pays d'origine, reconnaissance du diplôme, etc.), **le fait de maîtriser parfaitement le français va de pair avec un salaire plus élevé d'environ 17 %**, alors qu'on ne trouve pas d'effet significatif de la durée de présence en France ni du fait d'avoir pu faire reconnaître son diplôme. **La maîtrise de la langue semble permettre aux immigrés de valoriser leur capital humain (niveau d'études et expérience) à un niveau proche de celui des non-immigrés.** Par exemple, le fait de détenir un diplôme du supérieur, plutôt qu'aucun diplôme, augmente de 69 % le salaire des non-immigrés, de 67 % celui des immigrés qui maîtrisent parfaitement le français, contre seulement 24 % pour ceux qui ne le maîtrisent pas parfaitement. Une large partie des écarts de salaires entre non-immigrés et immigrés peut ainsi être expliquée. En effet, la différence de salaires entre les non-immigrés et les immigrés qui maîtrisent parfaitement le français (-11 %) s'explique entièrement par les différences de caractéristiques observables (diplôme, expérience, etc.). En revanche, la différence de salaire entre non-immigrés et immigrés qui ne maîtrisent pas parfaitement le français (+29 %), ne s'explique qu'à moitié par ces caractéristiques observables.

Figure 2 : Décomposition des écarts des salaires observés



Champ : non-immigrés et immigrés arrivés à 15 ans ou plus, âgés de 15 à 64 ans. France métropolitaine.

Lecture : les non-immigrés perçoivent un salaire mensuel net supérieur de 10 % aux immigrés. Si les non-immigrés avaient les mêmes caractéristiques observables que les immigrés, il subsisterait un écart inexpliqué de 8 %.

Source : Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle (2014).

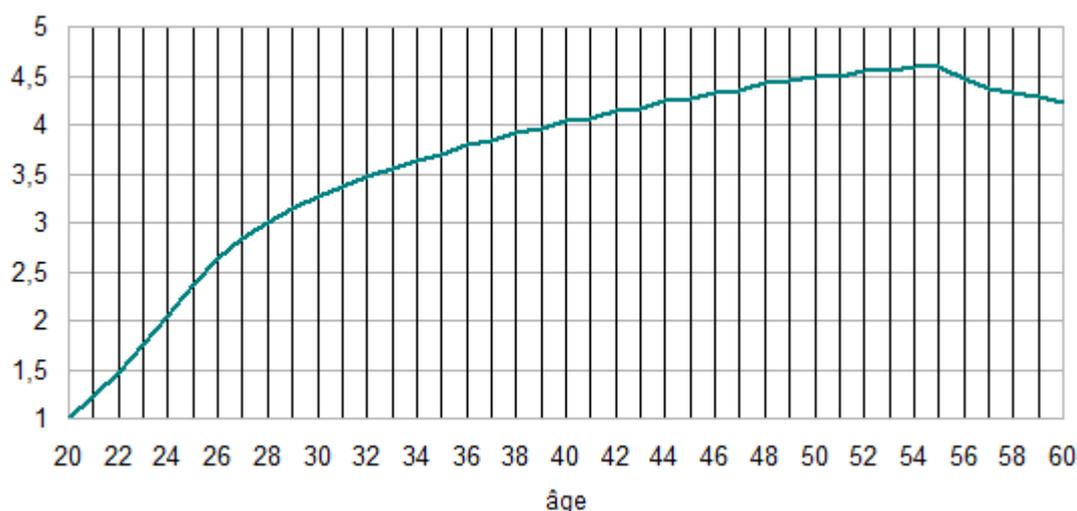
Les évolutions annuelles de revenu salarial le long de l'échelle salariale : quels constats selon l'âge, le sexe et le secteur ?

Le revenu salarial est l'ensemble des salaires nets perçus par un même individu au cours d'une année. Cette étude analyse les évolutions du revenu salarial selon la position des individus sur l'échelle salariale des 5 années précédentes.

L'évolution moyenne du revenu salarial d'un individu suit son cycle de vie professionnelle

Le revenu salarial suit en moyenne le cycle de la vie professionnelle. Il augmente rapidement lors de l'insertion sur le marché du travail, du fait d'une progression du volume de travail rémunéré et de hausses du salaire horaire. La progression en milieu de carrière, qui tient à la valorisation de l'expérience et de l'ancienneté, est ensuite moins rapide qu'en début de carrière. Enfin, le revenu salarial diminue légèrement de 54 à 60 ans, ce qui résulte d'une sortie progressive du marché du travail.

Graphique 1 : Revenu salarial moyen selon l'âge rapporté à celui observé à l'âge de 20 ans



Champ : France métropolitaine, années 1988 à 2012, ensemble des salariés ayant perçu plus de 1/8^e de Smic annuel

Lecture : à 24 ans, le revenu salarial est en moyenne 2 fois plus élevé qu'à 20 ans.

Note : le revenu salarial moyen est ici neutralisé de l'effet de l'année de naissance, c'est-à-dire de l'effet de la génération.

Source : Insee, Panel tous salariés.

Des situations individuelles diverses

À 45 ans, le revenu salarial d'un individu est en moyenne 4 fois plus élevé qu'à 25 ans. Mais cette évolution moyenne varie dans son ampleur d'un salarié à l'autre : **pour environ 90 % des individus les moins rémunérés, l'évolution est en réalité plus faible et pour environ 10 % des salariés, les mieux rémunérés, la progression est beaucoup plus forte** : jusqu'à 11,9 fois pour les 1 % des salariés les mieux rémunérés.

Des évolutions plus fortes mais aussi plus dispersées aux extrémités de l'échelle salariale

Une fois ôtées les évolutions du revenu salarial directement liées à l'âge, on ordonne les salariés selon le revenu salarial qu'ils avaient en moyenne au cours des cinq années précédentes (échelle salariale passée). Les évolutions de ce revenu salarial normalisé permettent de savoir si un salarié progresse plus vite, lorsqu'elles sont positives, ou moins vite, lorsqu'elles sont négatives, que la variation moyenne de revenu salarial à son âge.

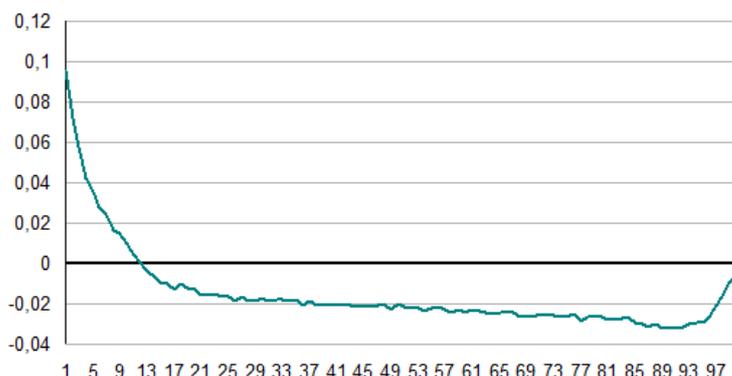
Pour les 91 % les moins rémunérés les 5 années précédentes, le revenu salarial en euros constants augmente en moyenne d'autant plus fortement qu'ils sont bas sur l'échelle salariale passée. On observe un « effet rattrapage » pour ces personnes : la progression annuelle moyenne à un rang donné de l'échelle est plus rapide que celle du rang immédiatement supérieur, ce qui a tendance à resserrer les

écarts. En revanche, pour les 9 % les plus élevés, le revenu salarial évolue d'autant plus rapidement qu'ils sont plus hauts dans l'échelle.

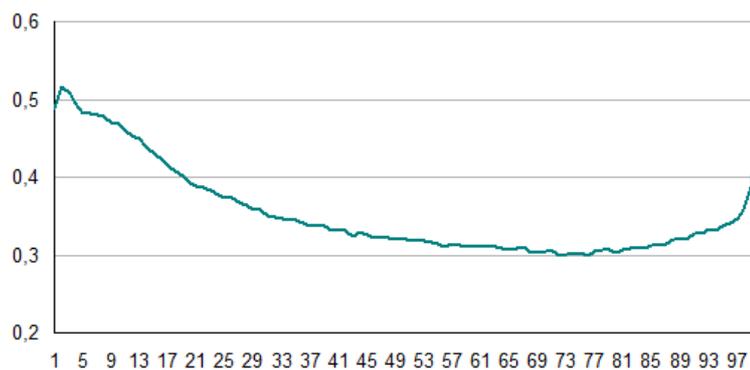
La variabilité – ou la dispersion – des évolutions de revenu salarial peut s'interpréter comme un « risque salarial », au sens large, en partie choisi (retrait d'activité), en partie subi (chômage). Les salariés en bas de l'échelle connaissent des évolutions annuelles très dispersées, de même que ceux situés en haut. A l'inverse, les évolutions de revenu salarial sont plus homogènes chez les salariés situés aux niveaux intermédiaires.

Graphique 2 : Évolutions annuelles individuelles de revenu salarial normalisé selon l'échelle salariale passée

a. Moyenne



b. Écart-type



Champ : France métropolitaine, années 1988 à 2012, salariés relativement stables sur le marché du travail

Lecture : au 10^e rang de l'échelle salariale passée, les évolutions annuelles de revenu salarial sont en moyenne 1 point de pourcentage plus favorables que la moyenne des salariés du même âge. En logarithme, l'écart-type de ces évolutions est de 0,47.

Source : Insee, Panel tous salariés.

Les jeunes salariés plus exposés au « risque salarial »

Les salariés situés dans le bas de l'échelle connaissent en moyenne des progressions annuelles plus fortes que l'évolution moyenne de leur groupe d'âge. Cet effet de rattrapage est plus marqué chez les jeunes de 25-30 ans que pour les plus âgés.

En haut de l'échelle, à tout âge, le revenu salarial d'un individu progresse moins vite que la moyenne avec un écart de nouveau plus prononcé chez les plus jeunes. Pour les autres tranches d'âge, cet écart est généralement plus élevé chez les 50-59 ans que chez les 30-49 ans, ce qui peut s'expliquer par les fins de carrière.

Le « risque salarial » – la dispersion des évolutions de revenu salarial – est plus fort chez les jeunes surtout dans le bas ou le milieu de l'échelle salariale. Les écarts selon l'âge se resserrent dans le haut de l'échelle.

Temps de travail et plafond de verre pourraient expliquer les évolutions de revenu salarial des femmes

Chez les hommes et les femmes, les évolutions annuelles individuelles de revenu salarial suivent en moyenne un profil assez proche tout au long de l'échelle. Cependant, **pour les positions les plus basses, comme dans toute la moitié haute, les évolutions chez les femmes sont moins favorables que celles des hommes.** Dans le tiers inférieur de l'échelle, les évolutions annuelles que connaissent les hommes sont plus dispersées que celles des femmes, tandis qu'aux rangs intermédiaires et supérieurs le « risque salarial » est plus fort chez les femmes.

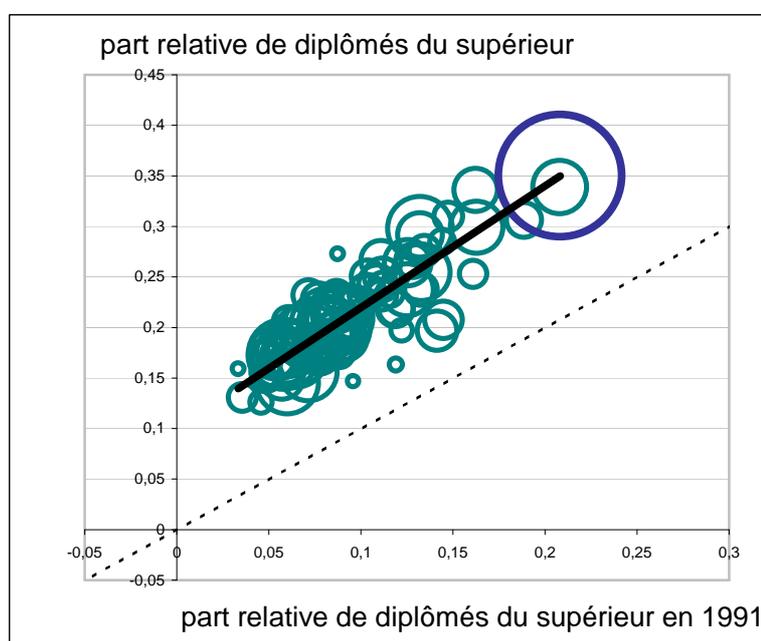
En bas de l'échelle, les différences constatées résultent d'écarts de temps de travail. Aux rangs, intermédiaires ou supérieurs de l'échelle, les femmes, même en travaillant à temps plein toute l'année, ont des évolutions de salaire horaire et donc de revenu salarial moins favorables en moyenne et plus incertaines que les hommes, ce qui contribue à leur moindre présence au sommet de l'échelle et peut être le signe d'un plafond de verre.

Une concentration spatiale accrue des diplômés du supérieur en France entre 1991 et 2011

Un accroissement de la concentration des diplômés dans les grandes agglomérations

Entre 1991 et 2011, avec la démocratisation scolaire, le nombre de diplômés du supérieur a fortement augmenté en France : en 1991, 14 % des salariés étaient titulaires d'un diplôme du supérieur ; ils sont 30 % en 2011. Cette augmentation du niveau de diplôme se retrouve sur l'ensemble du territoire, mais à des degrés différents. En particulier, on constate que les zones où les diplômés du supérieur étaient les plus nombreux en 1991 sont celles où leur croissance a été la plus forte. Cela traduit une concentration des diplômés du supérieur dans ces zones, qui correspondent aux grandes agglomérations : Paris notamment, mais aussi Lyon, Grenoble, Aix-en-Provence, Toulouse ou Montpellier.

Graphique 1 : Part relative de diplômés du supérieur dans l'emploi salarié des marchés du travail locaux en 1991 et en 2011



Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 15 à 65 ans.

Lecture : la part relative de diplômés du supérieur (voir encadré 1) dans le marché du travail local de Paris était de 0,22 en 1991 et de 0,35 en 2011. La droite noire correspond à une régression linéaire estimée sur l'ensemble des marchés du travail locaux. Le coefficient directeur de cette droite est 1,20, significativement supérieur à 1. Cela indique une divergence géographique, c'est-à-dire que la croissance de la part relative de diplômés du supérieur a été plus importante dans les zones où ils étaient initialement les plus nombreux.

Note : chaque point correspond à un des marchés du travail locaux (voir encadré 2). La taille du cercle dépend du nombre de salariés dans le marché du travail local.

Source : Insee, panel tous salariés-EDP.

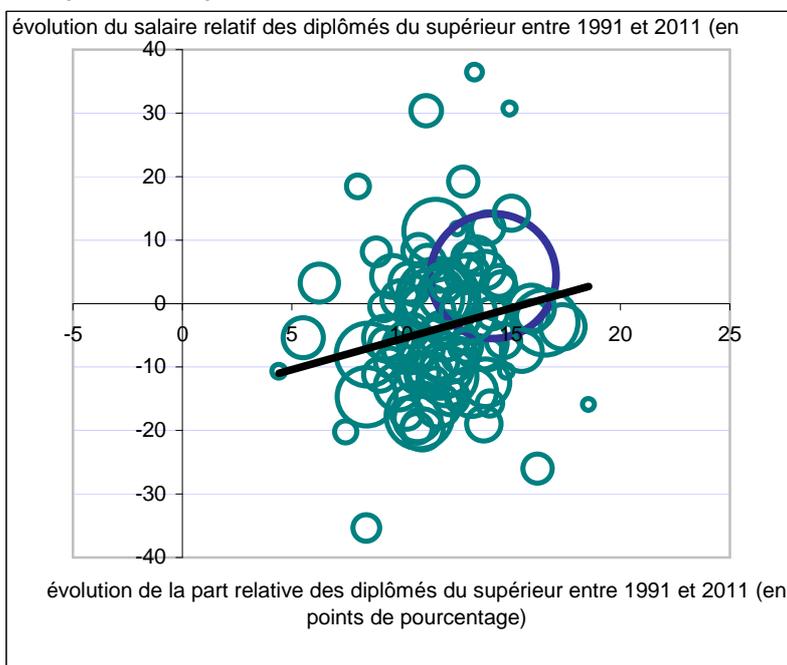
Une concentration des diplômés liée à l'évolution de la demande de travail des entreprises

Deux explications peuvent être avancées pour expliquer cette concentration des diplômés. La première prend le point de vue de l'offre de travail : les travailleurs s'installent dans une zone en fonction de caractéristiques de la zone indépendantes du marché du travail (offre de service, offre scolaire, etc.). La seconde prend le point de vue de la demande : c'est le marché du travail qui conditionne le lieu dans lequel s'installent les travailleurs qualifiés, qui cherchent à maximiser leur salaire. Ces deux mécanismes peuvent avoir lieu simultanément.

En estimant la relation entre l'évolution de la part relative des diplômés du supérieur et celle de leurs salaires relatifs dans les différents marchés du travail locaux, on trouve une relation positive et statistiquement significative (graphique 2), ce qui s'interprète comme un effet de la demande de travail des entreprises. Cette relation positive ne signifie pas nécessairement que l'influence de la demande l'emporte au niveau national sur celle de l'offre, mais explique pourquoi certaines zones sont

privilégées par les diplômés du supérieur : ce sont celles qui leur garantiraient une diminution moindre de leur salaire relatif, voire une augmentation de celui-ci.

Graphique 2 : Évolution du salaire relatif des diplômés du supérieur en fonction de l'évolution de la part relative de diplômés du supérieur, entre 1991 et 2011, dans les marchés du travail locaux



Champ : France métropolitaine, salariés âgés de 15 à 65 ans.

Lecture : dans la zone d'emploi de Paris, entre 1991 et 2011, la part relative des diplômés du supérieur (voir encadré 1) a crû de 14 points et leur salaire relatif (voir encadré 1) de 4 points. La droite noire correspond à une régression linéaire estimée sur l'ensemble des marchés du travail locaux. Le coefficient directeur de cette droite est 0,96, significativement positif. Cela indique l'existence d'un lien statistique entre les évolutions des deux variables.

Note : chaque point correspond à un des marchés du travail locaux (voir encadré 2). La taille du cercle dépend du nombre de salariés dans le marché du travail local.

Source : Insee, panel tous salariés-EDP.

La France a ainsi connu au cours des vingt dernières années une transformation de la demande de travail similaire à celle observée dans d'autres économies développées, et en particulier aux États-Unis.

En revanche, la France se distingue sur un point : aux États-Unis, une augmentation des inégalités de salaire liées au diplôme a eu lieu simultanément à cette transformation de la demande, alors qu'en France ces inégalités de salaire ont diminué, au niveau national, entre 1991 et 2011. Cela provient d'une différence dans la situation initiale : en 1991, en France, les marchés du travail locaux les plus denses, où se sont donc concentrés les diplômés du supérieur, étaient ceux avec les inégalités de salaire les plus faibles. Aux États-Unis, c'était l'inverse, et l'effet de la demande a donc été d'accroître les inégalités entre les zones, et donc au niveau national.

L'Insee en quelques mots



L'insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee c'est ...

- Une administration publique, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.
- Un institut indépendant qui conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Aucune tutelle n'a un droit de regard sur les résultats statistiques qu'il publie. Cette indépendance professionnelle est inscrite dans le droit : la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a créé l'Autorité de la statistique publique, qui veille au respect du principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'Institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions :

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.



Service Presse

Les horaires du bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h-18h00

Vendredi : 9h30 -12h30 / 14h-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 41 17 57 57

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

Twitter : @InseeFr



Insee
Mesurer pour comprendre